CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MODE D'EMPLOI DES ELECTIONS

Venez visiter notre blog sur
www.cme-vlg.fr



Tous les enfants ont des droits et ce sont les mêmes pour tous. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée en 1989 te donne le droit de pouvoir penser et t'exprimer librement.
En étant conseiller au Conseil Municipal des Enfants de Ville-la-Grand, tu seras le porte-parole de ceux qui auront voté pour toi. Tu retrouveras dans ces pages les réalisations faites par le premier CME de la commune. Nous avons besoin de toi pour développer les structures destinées à la Jeunesse pour faire ta ville à ton image. Je compte sur toi pour remplir avec succès cette expérience citoyenne.

Nadine JACQUIER
Maire-adjoint en charge du scolaire

ELECTIONS, MODE D'EMPLOI

Le Conseil Municipal des Enfants représente les enfants de la commune qui discutent des projets à décider ensemble.



Quand faudra-t-il voter ?

Le jeudi 20 octobre 2011 dans ton école. A la fin de la journée, le contenu des urnes sera dépouillé en public pour connaître le nom des élus. Peut-être toi, si tu es candidat.



Qui va voter ?

Tous les enfants de CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires et ceux de 6ème et de 5ème dans les collèges public et privé.

Pour qui faut-il voter ?

Là, c'est toi seul qui peux choisir. Il y aura plusieurs candidats dans ton école ou ton collège. Tu voteras pour celui que tu juges le meilleur pour te représenter au Conseil Municipal des Enfants. Cela s'appelle un vote « uninominal à un tour ».

Qui peut poser sa candidature ?

Tous les enfants de CM1, CM2, 6ème et 5ème qui vont à l'école à Ville-la-Grand. Toi, si tu en as envie, et surtout si tu désires représenter les enfants de ton école, et participer aux actions du Conseil Municipal des Enfants.

Comment faire ?

Il faut simplement remplir le dossier de candidature accompagné d'une autorisation des parents et le faire viser par le responsable de ton établissement. Ce dossier doit être ensuite déposé à la mairie, **du mercredi 5 octobre jusqu'au mardi 11 octobre 2011.**



Y aura-t-il une campagne électorale ?

Oui, elle est prévue **du 13 au 19 octobre 2011.**





Comment peux-tu présenter ton programme ?

En rédigeant ta profession de foi (10 lignes maximum à la main ou 5 dactylographiées). La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, de dire ce que tu trouves utile de réaliser pour les autres enfants de Ville-la-Grand. L'ensemble des programmes sera affiché dans chaque établissement scolaire. Tu pourras bien sûr en discuter avec tes camarades.



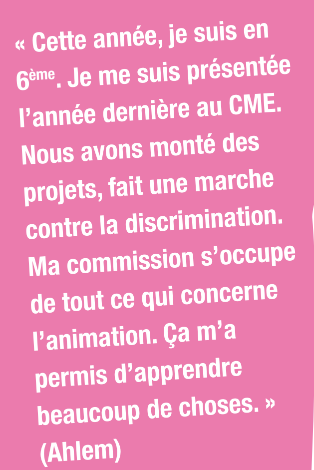
« J'aime être au CME car j'ai appris beaucoup de choses sur la vie. Cela m'a aidée à mieux vivre en communauté. Je vous conseille de venir au Conseil Municipal des Enfants, pour apprendre à vivre en groupe et pour pouvoir créer des projets permettant à la ville d'intégrer la jeunesse. » (Laura)







ELECTIONS, MODE D'EMPLOI



« Cette année, je suis en 6ème. Je me suis présentée l'année dernière au CME. Nous avons monté des projets, fait une marche contre la discrimination. Ma commission s'occupe de tout ce qui concerne l'animation. Ça m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. »
(Ahlem)



Suffrage universel : droit de vote pour tout citoyen



Elections : répartition des sièges

29 sièges sont à pourvoir.
Les électeurs voteront par niveau de classe, pour un candidat de son établissement. Si un candidat représentant un établissement n'obtient aucune voix, il sera représenté par le candidat du niveau supérieur appartenant au même établissement. Une seule voix lui permet d'être élu.

La mise en place du conseil

Le 20 octobre 2011
Le vote désignera les 29 membres du Conseil Municipal des Enfants.

Samedi 5 novembre 2011
Première réunion pour faire connaissance

Mercredi 9 novembre 2011
Réunion de travail des 29 conseillers pour déterminer les commissions et organiser le travail du CME

Mercredi 23 novembre 2011
Séance de travail pour préparer l'élection du Maire du CME

Samedi 3 décembre 2011
Ce sera le grand jour. Installation du Conseil Municipal des Enfants et élection du Maire Enfant.

Un vrai engagement

Le conseil se réunira au moins deux fois par an.

Les commissions se réuniront deux fois par mois le mercredi pendant les périodes scolaires, et de temps en temps le week-end pour la réalisation de leurs projets.

Les élus disposeront de deux ans devant eux, puisque ce n'est qu'en octobre 2013 que de nouvelles élections auront lieu. Deux ans, ça laisse du temps pour réaliser des projets.



Le travail des élus

Pour mener à bien un projet, il faut :
- décrire les objectifs à atteindre
- savoir de quels moyens on dispose
- savoir si c'est faisable et dans quels délais.

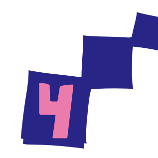
Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres.

Afin de conseiller les enfants, des spécialistes pourront être invités pour répondre à leurs questions.

« J'étais en 5ème, quand j'ai été élu au CME. J'y ai appris beaucoup. Par exemple : comment mettre en place et réaliser un projet. Notre commission s'appelle la commission « création ». Elle a décidé de créer un Skate Park, ainsi qu'une ludothèque, après la demande de plusieurs élèves de Ville-la-Grand. »
(Robin)







ELECTIONS, MODE D'EMPLOI

« Je me suis inscrite au CME quand j'étais en 5ème. J'ai eu 101 voix grâce aux votes de mes amis. J'ai été élue maire des enfants par les conseillers, le 5 décembre, en présence du maire de Ville-la-Grand. Au Conseil Municipal des Enfants, nous avons une bonne ambiance. » (Chloé)

Retiens bien ces dates

Dépôt des candidatures

Dépôt en mairie, salle du CME, **du mercredi 5 octobre jusqu'au mardi 11 octobre 2011.**

Campagne électorale :

Du 13 au 19 octobre 2011

Elections :

Jeudi 20 octobre 2011

Election du maire du Conseil Municipal des Enfants :

Samedi 3 décembre 2011



Pour tout renseignement, tu peux contacter l'animateur du CME :

Philippe DAMAS
Tél. 04 50 84 47 55
Courriel : philippe.damas@vlg.fr



Cette page est destinée à tes parents

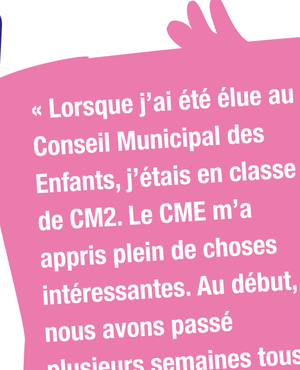
Vous venez sans doute de lire les pages précédentes destinées à votre enfant.
La création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants sont placés sous la responsabilité du Maire, que les 29 élus rencontreront régulièrement pour lui présenter le bilan des commissions et les projets.

Encadrement et Animation

Au cours de cette expérience, les enfants vont avant tout découvrir le travail en groupe.

Leurs réunions seront donc encadrées par des animateurs professionnels de manière à les aider dans leur réflexion et dans leur organisation.

Les animateurs veilleront à faire respecter le temps de parole des enfants. Ils seront vigilants sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.



Un outil pédagogique

Il sera sans doute nécessaire de rappeler de temps en temps les règles de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et les buts à atteindre.

Plus simplement encore, l'animateur présent aux séances de travail aura pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Le Conseil fonctionnera sur le temps des loisirs. Cependant, il offrira un formidable outil pédagogique aux enseignants, qui pourront travailler avec les enfants sur cette expérience dans le cadre des instructions officielles.

« Lorsque j'ai été élue au Conseil Municipal des Enfants, j'étais en classe de CM2. Le CME m'a appris plein de choses intéressantes. Au début, nous avons passé plusieurs semaines tous ensemble, pour que l'on nous explique comment allaient se passer nos deux ans de mandat. Puis après, on s'est divisé en commissions en fonction de ce que l'on voulait faire. » (Alice)







Des élus solidaires

Une collecte de livres et de jouets a été organisée fin 2010, en faveur de l'enfance défavorisée.



Des élus responsables

Le CME a participé à la journée nationale de l'opération « Nettoyons la nature »

Les élus font du tri

Ont été distribués, des banettes, dans chaque bureau de la mairie, et des conteneurs dans chaque école, afin de récupérer le papier. C'est plus d'une tonne de papier et carton récupérée et recyclée.Le CME a engagé auprès des adultes cette démarche de gestion éco-citoyenne.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

www.vlg.fr

